

Communiqué de presse

Berufsausbildung 4.0 :

Conférence de presse commune de la Chambre des Métiers et de la Chambre des salariés

C'est le Lycée Guillaume Kroll à Esch-sur-Alzette que la Chambre des Métiers et la Chambre des salariés ont retenu pour l'organisation de leur conférence de presse commune. Il s'agit de la troisième fois que les deux chambres ont tenu à s'adresser conjointement à la presse nationale pour présenter leurs vues et leurs positions et pour donner ainsi une image concrète et visible de leur collaboration étroite dans le domaine de la formation professionnelle.

Patrick Straus, directeur du Lycée Guillaume Kroll (LGK) a tenu à accueillir les deux chambres professionnelles ainsi que les représentants de la presse. Il a remercié les chambres d'avoir porté leur choix pour la tenue de leur conférence de presse sur le LGK et d'honorer ainsi l'engagement traditionnel du lycée dans la formation professionnelle et l'apprentissage des jeunes.

Le Président de la Chambre des Métiers, Tom Oberweis est revenu sur la crise sanitaire sans précédent que le pays vient de traverser. Il a tenu à exprimer sa reconnaissance devant l'esprit de solidarité et de responsabilité qui a uni tous les acteurs de la formation professionnelle. Il a remercié le Gouvernement d'avoir su prendre rapidement les mesures d'urgence qui s'imposaient : chômage partiel pour les apprentis, flexibilité en matière d'évaluation et de promotion, période prolongée pour la conclusion de contrats d'apprentissage. Il n'a pas manqué de lancer un appel pressant à ses confrères chefs d'entreprise : « *engageons et formons des apprentis, continuons à offrir des postes d'apprentissage* ».

Un sondage récent effectué par la Chambre des Métiers a révélé que la crise sanitaire et la crise économique qui est apparue dans son sillage risquent d'hypothéquer sérieusement la situation sur le marché de l'apprentissage. Tous les partenaires présents à la conférence de presse étaient conscients de la gravité de la situation et de leur responsabilité envers les jeunes et les entreprises. Afin de stabiliser et de relancer l'apprentissage, les deux chambres ont présenté un certain nombre de points qu'elles souhaiteraient discuter avec les responsables politiques dans les semaines et mois à venir.

Parmi les idées et pistes avancées figurent notamment : le renforcement des actions de promotion en faveur des métiers et des formations dans l'Artisanat, l'orientation positive par une prise en compte renforcée des compétences techniques et manuelles dans

l'évaluation et l'orientation des jeunes, la création de nouvelles formations et de nouveaux métiers, l'augmentation des aides aux entreprises pour soutenir leurs efforts de formation et des primes aux apprentis pour récompenser leur mérite, la création d'un Fonds pour la Promotion de l'Apprentissage, la prise en charge temporaire de l'indemnité d'apprentissage et le versement direct à l'apprenti par le Fonds pour la Promotion de l'Apprentissage, la création d'un centre de formalités pour épauler les entreprises et les apprentis lors de la conclusion d'un contrat d'apprentissage.

Un accent particulier a été mis sur la fonction de « Matcher » dans l'Artisanat qui a pour principales missions de promouvoir les métiers et les formations dans l'Artisanat et de contribuer à rapprocher les aspirations des jeunes avec les besoins des entreprises.

Nora Back, présidente de la Chambre des salariés a lancé l'appel au Gouvernement de tirer les bonnes leçons de cette crise sanitaire. Elle a souligné l'importance de la prise de décision conjointe, entre partenaires (gouvernement et chambres professionnelles), en matière de formation professionnelle. La CSL espère que cette crise accélérera la création de nouvelles opportunités de formation dans la formation professionnelle (nouvelles formations, nouveaux types d'apprentissage,...). En vue de la rentrée scolaire 2020/2021, Nora Back suggère la collaboration plus intensive avec les centres de compétences existants afin de pouvoir offrir une formation pratique également à ceux qui, éventuellement, ne décrocheront pas de poste d'apprentissage auprès d'une entreprise-formatrice.

Luxembourg, le 9 juillet 2020

Communiqué par la Chambre des Métiers et la Chambre des salariés